

Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est valable jusqu'à nouvel ordre. Mise à jour des mesures sanitaire

Suspicion COVID ou test positif :

Tous licenciés qui est en suspicion COVID ou testé positif au COVID doit prévenir le Président Benoît BOYAVAL au 06.88.13.15.77.

Voici les mesures sanitaires misent en place :

- Les joueurs arriveront avec **LEURS** masques, le port du masque **obligatoire** hors de l'aire de jeux.
- Chaque joueur arrive directement **en tenue de sport** à l'entraînement et avec **son propre matériel nettoyé** avant la séance
- Les **vestiaires, douches** et **sanitaires** restent fermées.
- Seules les **personnes mineures ou ayant un handicap reconnu par la MDPH ou étant encadrant des jeunes ou responsable COVID** peuvent rentrer dans la salle, les accompagnateurs restent à l'extérieur de la salle.
- Du gel hydro alcoolique est à disposition à l'entrée de notre salle. **Lavage obligatoire à votre arrivée et départ.** Un lavage régulier des mains est fortement conseillé. Vous pouvez amener votre gel.
- Les **collations** et **hydratation** doivent être gérées **individuellement** (Eau et serviette obligatoire)
- La **buvette** est **fermée.**
- La poignée de main ou le check, les embrassades sont **formellement interdit**
- Le club mettra à disposition **6 tables** pour les enfants et **2 tables** pour les adultes prioritaires.

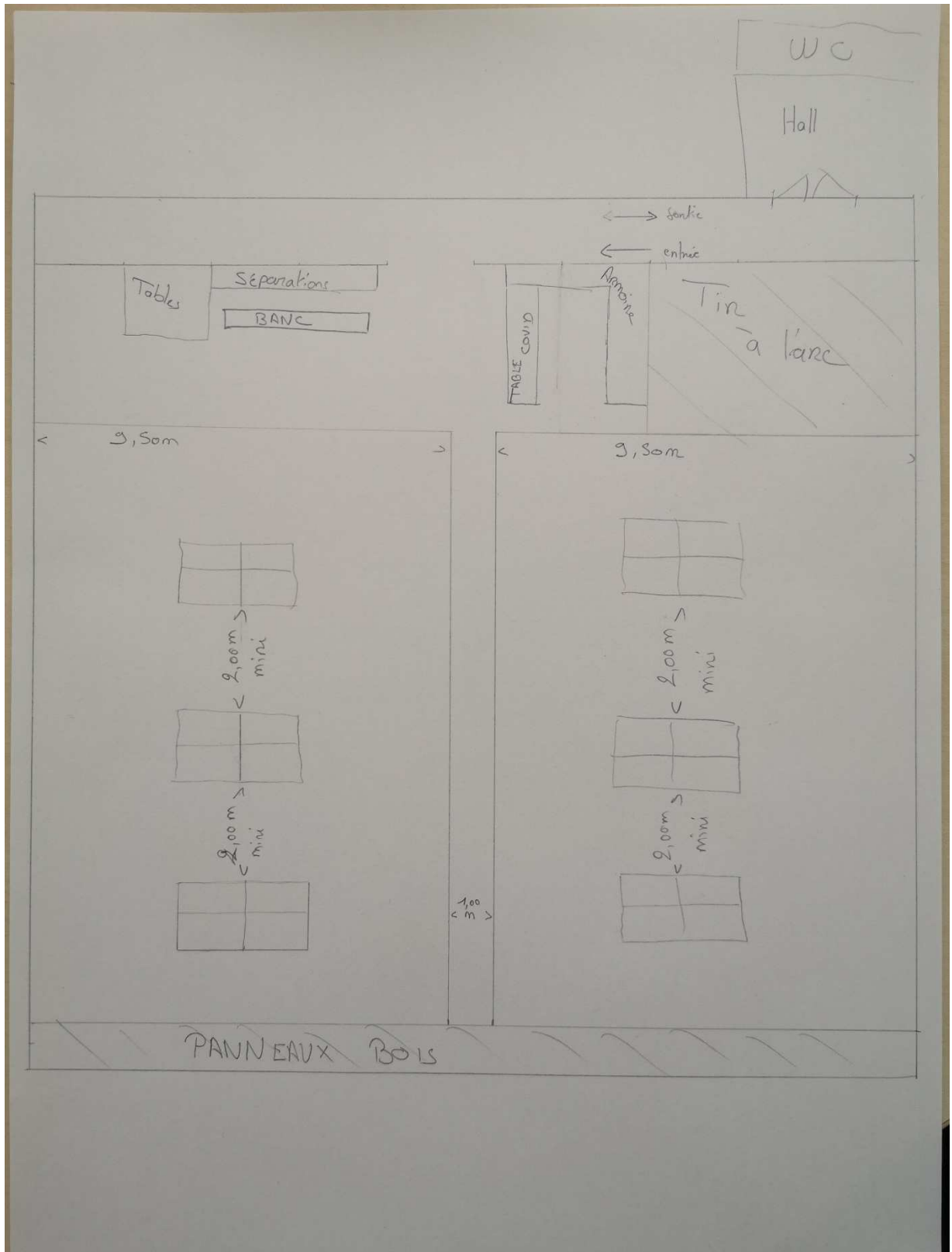


Mesures pour accéder à la salle et jouer :

- Seules les personnes mineures ou ayant un handicap reconnu par la MDPH ou étant encadrant des jeunes ou responsable COVID peuvent rentrer dans la salle et ayant une licence en cours de validité (**loisir ou compétition ou cadre**)
- Système de **Réservation** mis en place :
Aurore gère les réservations. Prévenir au 06.77.47.94.87
Le responsable Covid **gère le nombre de joueurs, limité à 15 personnes. Emargement des joueurs sur la liste de présence.**
Les créneaux horaires sont
Mercredi 16h / 18h entraînement jeunes
Mercredi 18h / 20h personnes à handicap reconnu MDPH
- Il est **fortement conseillé** de déposer ses affaires dans un endroit isolé
- Les **balles** seront mises **à disposition** des joueurs, le club se charge de la désinfection. Ou, les joueurs ramènent leur **propre balle**.
- Uniquement **les parties en simple** sont autorisées
- Les changements de **tables et d'adversaires** sont **limités** pendant la séance
- Les changements de **côtés** ne sont **pas autorisés**
- Les joueurs ne doivent **pas s'essuyer** les mains sur **la table**, ni toucher le matériel du club
- L'utilisation du petit matériel est **tolérée**
- La poignée de main à la fin de la partie n'est **pas autorisée**. Elle peut être remplacée par un signe avec la raquette



Plan d'accès à la salle :



Les missions des responsables COVID :

- Mettre en place la salle
- Assurer le respect des gestes barrières et du port du masque hors aire de jeu
- Noter la présence des joueurs durant la séance
- Mettre à disposition le gel hydro alcoolique et linguettes
- Mettre à disposition les balles désinfectées
- Désinfecter le matériel au démontage
- Ranger la salle

La ville de Coulogne
Représenté par

Le TTC Coulogne
Représenté par Benoît BOYAVAL

En la qualité de

En la qualité de Président

Accepte le protocole du TTC Coulogne

S'engage à faire appliquer le protocole

Fait à

Fait à Calais

Le

Le 26/10/2020

Signature

Signature

Benoît BOYAVAL
Président du TTC